

Synthèse des questions à poser à Mr. Bringier mardi matin :

- Comment se positionne-t-on vis-à-vis des contraintes légales liées à la musique, notamment envers les organisations comme la SACEM?
- Quelle structure est attendue pour l'alternance pub/musique et le contenu des playlist/ mises à jour de celles-ci(vérif de fréquence de maj/planning des pubs/format des fichiers musicaux....)?
- Pendant quelle durée les données seront gardées dans l'historique ?
- Est-ce que les messages urgents comportent plusieurs catégories à définir avec un niveau de priorité (pour savoir quels messages coupent la musique et lesquels se mettent après la musique/pub) ?
- Sur quel type de réseau le projet doit-il tourner? Local?
- Pour le type de test on est sur quelle configuration ? 3 machines physiques distinctes/ 3 machines virtuelles distinctes ... ?
- Le projet se fait sur plusieurs applications web flask ou une seule qui fait système avec les 2 sites qui viennent récupérer un lecteur chacun sur l'appli?
- Qui utilisera le système de supervision? (Pour connaître l'ergonomie utilisée pour l'affichage de l'interface)
- Comment se définit l'obsolescence d'une playlist ?
- Il y a-t-il d'autres contraintes techniques ou de préférences vis-à-vis du projet qui va être réalisé ?